

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS – 2026-2027

RETRAIT VOLONTAIRE DU TABLEAU AVANT LE 1^{ER} AVRIL

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ RESPONSABILITÉ MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ RESPONSABILITÉ MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	885,20 \$	44,26 \$	88,30 \$	7,63 \$	46,87 \$	37,60 \$	4,60 \$	1125,08 \$	1164,32 \$
Juillet à septembre 75%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	663,90 \$	33,20 \$	66,22 \$	7,63 \$	46,87 \$	37,60 \$	4,60 \$	870,64 \$	909,88 \$
Octobre à décembre 50 %	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	442,60 \$	22,13 \$	44,15 \$	3,82 \$	23,44 \$	37,60 \$	4,60 \$	612,39 \$	632,01 \$
Janvier à février 25 %	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	221,30 \$	11,07 \$	22,07 \$	3,82 \$	23,44 \$	37,60 \$	4,60 \$	357,95 \$	377,57 \$
Mars 10%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	88,52 \$	4,43 \$	8,83 \$	0 \$	0 \$	37,60 \$	4,60 \$	201,47 \$	201,74 \$

- Les frais de réinscription¹ pour retrait de façon volontaire du tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins couvrent la gestion administrative de la réinscription.
- Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologues du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁵ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS – 2025-2026

RADIATION ADMINISTRATIVE POUR NON-RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	885,20 \$	44,26 \$	88,30 \$	7,63 \$	46,87 \$	37,60 \$	4,60 \$	1345,83 \$	1385,07 \$
Juillet à septembre 75%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	663,90 \$	33,20 \$	66,22 \$	7,63 \$	46,87 \$	37,60 \$	4,60 \$	1091,39 \$	1130,63 \$
Octobre à décembre 50 %	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	442,60 \$	22,13 \$	44,15 \$	3,82 \$	23,44 \$	37,60 \$	4,60 \$	833,14 \$	852,76 \$
Janvier à février 25 %	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	221,30 \$	11,07 \$	22,07 \$	3,82 \$	23,44 \$	37,60 \$	4,60 \$	578,70 \$	598,32 \$
Mars 10%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	88,52 \$	4,43 \$	8,83 \$	0 \$	0 \$	37,60 \$	4,60 \$	422,22 \$	422,22 \$

- Les frais de réinscription¹ varient en fonction de la raison du retrait du tableau de l'Ordre.
- Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologues du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁵ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.